

LA DUREE DU TRAVAIL EN EUROPE

Michel Husson, *Chronique Internationale* n°18, IRES, septembre 1992

Dans une Europe qui compte près de 10 % de chômeurs, le paramètre de la durée du travail constitue une variable économique et sociale. Cette brève note se propose de rassembler un certain nombre d'informations utiles sur ce sujet.

Une mesure difficile

Comme toute grandeur économique, la durée du travail est un concept difficile à cerner puis à quantifier. On se contentera ici de souligner deux des principales difficultés de mesures, qui renvoient non pas à des problèmes de définitions ou de conventions, mais plutôt aux spécificités nationales.

La première source de différence concerne la périodicité : la durée hebdomadaire du travail est la plus souvent retenue, dans la mesure où elle est souvent inscrite dans les conventions et les textes législatifs. C'est d'ailleurs autour de la durée hebdomadaire que se sont exprimées les revendications syndicales portant sur le temps de travail. Cependant le passage de la durée hebdomadaire à la durée annuelle introduit d'importantes différences d'un pays à l'autre, et celles-ci tendent à s'accroître dans le temps ; congés et jours fériés, périodes de formation permanente ou de chômage technique contribuent à une telle modulation.

La seconde difficulté réside dans la définition du travailleur de référence. On peut choisir par exemple de raisonner sur l'ensemble des salariés, mais en pratique on connaît mieux le temps de travail des ouvriers de l'industrie. La précarisation croissante conduit aussi à se poser la question des emplois intermittents : comment compter la durée du travail d'un jeune qui a travaillé six mois dans l'année ?

La prise en compte du temps partiel

Mais c'est évidemment le temps partiel qui introduit les distorsions les plus importantes comme le montre le tableau 1 ci-dessous. On constate en effet que le travail à temps partiel est inégalement répandu à l'intérieur de la Communauté, puisque la proportion de salariés concernés va de 5,2 % en Italie à 30,9 % aux Pays-Bas, pour une moyenne communautaire de 13,7 %. Le taux de conversion qui rapporte la durée d'un emploi à temps partiel à celle d'un emploi à plein temps varie également d'un pays à l'autre de manière inversement proportionnel à la diffusion du temps partiel : plus le temps partiel est répandu, plus sa durée moyenne se réduit par rapport à celle d'un plein temps.

TABLEAU 1. DUREE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL D'UN SALARIE EN 1989

	RFA	BEL	FRA	ITA	NED	R. U.	CEE
Temps complet	40,3	38,1	39,9	38,6	39,1	43,6	40,6
Temps partiel	20,7	20,4	21,9	24,9	16,5	17,3	19,2
Ensemble	37,7	36,0	37,7	37,9	32,1	37,7	37,6
Part du temps partiel	13,0	11,7	12,2	5,2	30,9	22,6	13,7
Taux de conversion *	51,4	53,5	54,9	64,5	42,2	39,7	47,3

Source : Eurostat, Marchand 1992

* durée d'un temps partiel en proportion de celle d'un temps plein

La prise en compte du temps partiel fausse donc les comparaisons internationales. Ainsi la durée hebdomadaire du travail reste supérieure aux quarante heures pour les salariés employés de la Communauté Européenne à plein temps. La durée moyenne apparente, inférieure à 38 heures, résulte de la prise en compte du temps partiel. C'est après tout une convention de calcul comme une autre, mais qui fausse d'autant plus les comparaisons internationales que le temps partiel est répandu. Le rapprochement entre la France et le Royaume-Uni est particulièrement révélateur : ces deux pays semblent avoir exactement la même durée hebdomadaire et se situer dans l'exacte moyenne communautaire. En réalité, ils représentent deux cas très différents, si l'on prend en compte l'effet du temps partiel. Pour un emploi à temps plein, la durée du travail est de 43,6 heures, contre 39,9 en France. Cette différence est masquée par le temps partiel, plus répandu au Royaume-Uni, et avec un taux de conversion inférieur.

Or, comme le montre le tableau 2, la diffusion du temps partiel est très variable d'un pays à l'autre. C'est en France que sa progression est la plus rapide, puisque la proportion d'emplois concernés passe de 8,2 % à 12 % entre 1979 et 1990. 24 % des femmes actives travaillaient à temps partiel en 1990, contre 17 % en 1979.

Dans certains pays de la CEE (Pays-Bas, Royaume-Uni et Danemark), le temps partiel est particulièrement répandu, alors que les pays du Sud y font peu appel. La moyenne de la CEE se situe en-dessous des Etats-Unis, du Japon et des pays scandinaves, mais la progression du temps partiel y est nettement plus rapide.

TABLEAU 2. L'EMPLOI A TEMPS PARTIEL

	PART DU TEMPS PARTIEL (a)		PART DES FEMMES(b)
	1979	1990	1990
Allemagne	11,4	13,2	90,5
Belgique	6,0	10,2	89,6
Danemark	22,7	23,7	79,4
Espagne	.	4,8	77,2
France	8,2	12,0	83,1
Grèce	.	5,5	65,7
Italie	5,3	5,7	64,7
Pays-Bas	16,6	33,2	70,4
Portugal	7,8	5,9	69,8
Royaume-Uni	16,4	21,8	87,0
CEE	9,6	13,2	82,9
Autriche	7,6	8,8	88,8
Norvège	25,3	26,6	81,8
Suède	23,6	23,2	83,7
Etats-Unis	16,4	16,9	67,6
Japon	15,4	17,6	73,0

(a) Part des emplois à temps partiel dans l'emploi total.

(b) Part des femmes dans les emplois à temps partiel.

Source : OCDE 1991.

Le temps partiel concerne majoritairement l'emploi féminin, dans une proportion qui va de 65 % en Italie à 90 % en Allemagne. Une comparaison des différents pays montre que cette proportion croît avec la diffusion du temps partiel, puis, au-delà d'un certain seuil, le temps partiel tend à se diffuser chez les hommes. Ainsi, la part des femmes dans les emplois à temps partiel est du même ordre de grandeur - environ 70 % - aux Pays-Bas et au Portugal, pour des taux de diffusion très différents, respectivement de 33 % et 6 % (tableau 2).

Enfin, la réduction de la durée du travail, calculée de manière à prendre en compte le temps partiel, est étroitement corrélée à la diffusion du temps partiel (tableau 3). Entre 1979 et 1990, ce sont les pays où le temps partiel a gagné en extension qui enregistrent une plus forte réduction de la durée du travail. C'est l'indice d'une relative substituabilité entre deux manières de réduire la durée du travail, soit par diminution du temps de travail des emplois à temps plein, soit par diffusion du temps partiel.

TABLEAU 3. EVOLUTION DE LA DUREE DU TRAVAIL ET DU TEMPS PARTIEL 1979-1989

	TP	RDT
Allemagne	115,8	-0,61
France	146,3	-0,72
Etats-Unis	103,0	-0,18
Italie	107,5	-0,34
Japon	114,3	-0,13
Royaume-Uni	132,9	-0,71
Suède	98,3	0,18

Sources : Marchand (1992), OCDE (1991)

TP Progression du taux de recours à l'emploi partiel (base 100 en 1979).

RDT Taux moyen de réduction annuelle en % de la durée du travail (y-compris temps partiel)

Des niveaux différenciés

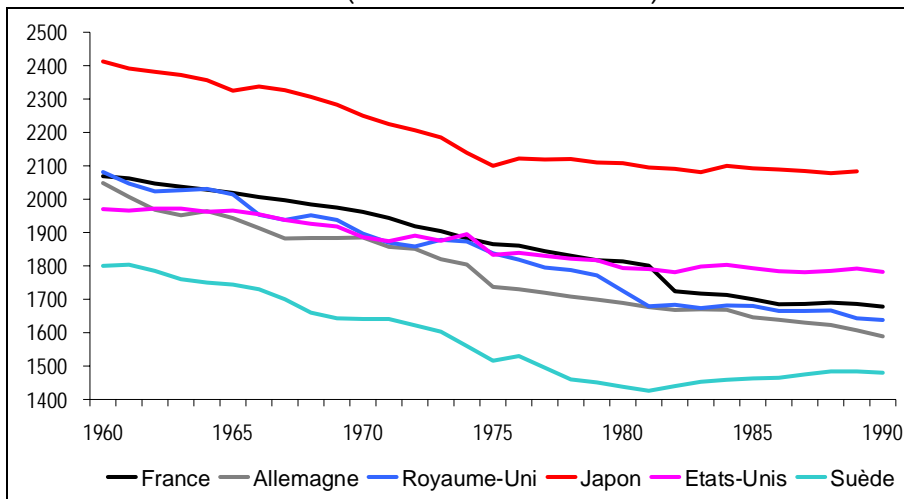
La durée annuelle du travail est variable d'un pays à l'autre. Calculée sur l'ensemble des emplois, elle va de 1480 heures en Suède à 2083 heures au Japon. La France se situe dans la moyenne, et la durée du travail y apparaît donc supérieure à celle de l'Allemagne, de l'Italie ou du Royaume-Uni (tableau 4 et graphique 1)

TABLEAU 4. EVOLUTION DE LA DUREE ANNUELLE DU TRAVAIL (Y-COMPRIS TEMPS PARTIEL)

	1960	1970	1980	1990
Allemagne	2048	1885	1689	1589
Etats-Unis	1970	1886	1794	1782
France	2069	1962	1814	1678
Italie	2106	1969	1794	1764 ^a
Japon	2413	2250	2108	2083 ^b
Royaume-Uni	2081	1897	1725	1638
Suède	1800	1641	1438	1480

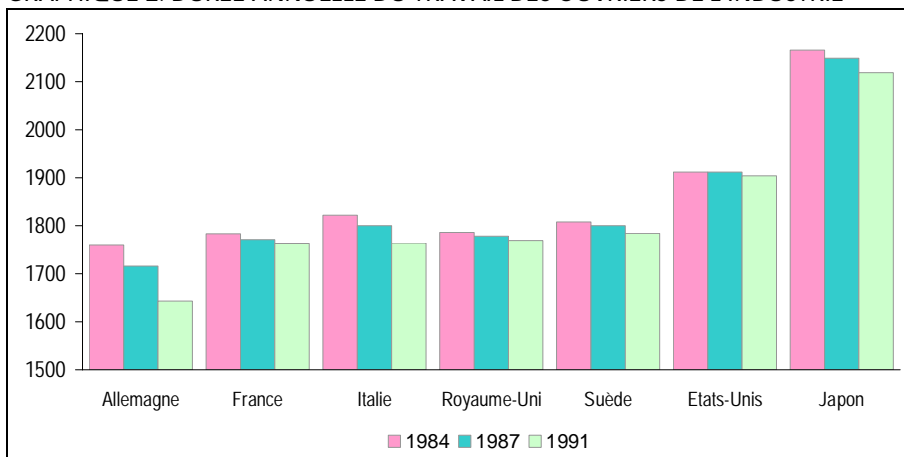
Source : Marchand (1992) a 1983 b 1989

GRAPHIQUE 1
DUREE ANNUELLE DU TRAVAIL (Y-COMPRIS TEMPS PARTIEL)



Si l'on s'en tient aux ouvriers de l'industrie, on constate une très grande proximité entre France, Italie, Royaume-Uni et Suède, tandis que la durée du travail ouvrier a fortement baissé en Allemagne. Les Etats-Unis et le Japon restent à des niveaux nettement plus élevés, malgré un début de baisse au Japon (graphique 2).

GRAPHIQUE 2. DUREE ANNUELLE DU TRAVAIL DES OUVRIERS DE L'INDUSTRIE



Source : BDA - *Liaisons Sociales* n°68, avril 1992

Un outil diversement utilisé

Force est de constater que la durée du travail n'est plus en France un instrument actif dans la détermination de l'emploi. Alors qu'elle a baissé de 1,52 % entre 1980 et 1985 - principalement avec le passage aux 39 heures en 1982 - elle est restée pratiquement constante entre 1985 et 1990 (tableau 5). Cette faible réduction de la durée du travail (il s'agit ici de durées hebdomadaires ou mensuelles selon les pays) rapproche la France du Royaume-Uni, des Etats-Unis ou du Japon. Mais ce profil est très différent de ce qui existe dans les autres pays européens où la durée du travail baisse tout au long des années quatre-vingt.

TABLEAU 5
EVOLUTION DE LA DUREE DU TRAVAIL

	1985/80	1990/85
Allemagne	-0,51	-0,70
Autriche	-0,14	-0,84
Danemark	+0,26	-1,74
Espagne	-1,62	-0,80
Etats-Unis	-0,01	-0,12
France	-1,52	-0,01
Japon	-0,15	-0,11
Norvège	-0,33	-0,28

Variation annuelle moyenne en %

Sources : OCDE Principaux Indicateurs Economiques, INSEE

REFERENCES

MARCHAND, Olivier (1992) "Une comparaison internationale des temps de travail", *Futuribles*, n°165-166, mai-juin.

OCDE (1991) *Perspectives de l'Emploi*.